



SAUT FM - PROMOTION CH - ATTELAGE 03. - 04.07.2021

Tavannes, Lanz Jardin Horses Arena

Place qualificative pour les finales Promotion CH à Avenches et le National FM



FM

Présidente du CO

Bueche Maya, Tavannes BE

Présidente du jury

Lempen Maryline, Châtel-St-Denis FR

Cheffe de Service

Häring Jeanne, Péry BE (079 585 39 91)

Constructeur de parcours

von Allmen Eddy, Mont-Tramelan BE (Constr. attelage)

Secrétaire du CO

Bühler Patricia, La Chaux-de-Fonds NE

Constructrice de parcours

Wipraechtiger Léa, Dompierre FR (Constr. saut)

Président du jury

Kramer Fredi, Murten FR

Vétérinaire

Rondez-Jeannerat Elise, Plagne BE

Délais: **07.06.2021**

Phase d'engagement ultérieur dès le: **09.06.2021**
21:00

<http://www.scvt.ch>

No	Date	Catégorie	Details	NG	Prix	Remarques
Saut						
1	03.07.21	S SP/CS	Barème: 2 phases A au chrono	35	Argent ou en nature, Plaques aux classés	Hauteur 70 cm , 4 et 5 ans FM/HF, pas de limite des points, 50% des partants seront classés, classement séparé FM/HF. Brevet ou licence obligatoire
2	03.07.21	S SP/CS	Barème: 2 phases A au chrono	35	Argent ou en nature, Plaques aux classés	comme l'épreuve 1
3	03.07.21	S SP/CS	Barème: 2 phases A au chrono	35	Argent ou en nature, Plaques aux classés	Hauteur 80 cm , chevaux de 6 ans FM/HF, pas de limite des points, chevaux de 7 ans et plus, limite de points à 60, 50% des partants seront classés, classement séparé FM/HF. Brevet ou licence obligatoire
4	03.07.21	S SP/CS	Barème: 2 phases A au chrono	35	Argent ou en nature, Plaques aux classés	Comme l'épreuve 3
5	03.07.21	S SP/CS	Barème: 2 phases A au chrono	35	Argent ou en nature, Plaques aux classés	Hauteur 90 cm , chevaux de 7 ans et plus, 50% des partants seront classés, classement séparé FM/HF. Brevet ou licence obligatoire
6	03.07.21	S SP/CS	Barème: 2 phases A au chrono	35	Argent ou en nature, Plaques aux classés	comme l'épreuve 5
Débardage						
7	03.07.21	D SP/CS	Barème: Rücke	35	plaques et 30.- en espèce ou en nature aux paires classées, classés 50% FM / HF	Débardage L, selon règlement et directives FSFM

No	Date	Catégorie	Details	NG	Prix	Remarques
8	03.07.21	D SP/CS	Barème: Rücke	35	plaques et 30.- en espèce ou en nature aux paires classées, classés 50% FM / HF	Débardage M, selon règlement et directives FSFM
9	03.07.21	D SP/CS	Barème: Rücke	35	En nature	Toutes les races admises, tenue correcte exigée et matériel remplissant les directives de sécurité. Débardage en main ou équivalent au niveau L, selon règlement et directives FSFM
Attelage						
10	04.07.21	S 1-PROM FM F1-BL	Dressage: Prog. dressage 3 ans 2015 Maniabilité: maniabilité 30cm - 200m/min	45	70.- au 50% des partants	Selon règlement et directives FSFM
11	04.07.21	S 1-PROM FM F2-BLMS	Dressage: Progr. dressage 4/5 ans 2015 Maniabilité: 30cm - 220m/min	45	70.- au 50% des partants	Selon règlement et directives FSFM
12	04.07.21	S 1-PROM FM F3-BLMS	Dressage: Progr. FEI 7A Maniabilité: 25cm - 220m/min	50	80.- au 50% des partants	Selon règlement et directives FSFM

Engagements/Finances

Les engagements seront uniquement acceptés en ligne via le système d'engagement (my.fnch.ch).

Annulations/Mutations

Sont à effectuer par le cavalier lui-même, jusqu'à 16h00 le jour avant les épreuves concernées dans le système d'engagement (my.fnch.ch). (Dressage : le changement d'une paire complète compte comme nouvelle inscription !)

Phase d'engagement ultérieur

Une phase d'engagement ultérieur après le délai d'engagement incombe à l'organisateur. Exception Dressage : une phase d'engagement ultérieur après le délai d'engagement incombe au DT. Une phase d'engagement ultérieur est mentionnée s'il y a lieu dans le système d'engagement après le délai.

Listes de départ et de résultat

Sont disponibles sous info.fnch.ch ou sur le site internet de l'organisateur.

Listes et autres informations

www.gestion-concours.ch - mail: info@gestion-concours.ch

Remarques

Pour le droit de participation, les exigences des épreuves, la tenue et les prescriptions concernant l'harnachement, se référer aux règlements précités.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler toute épreuve pour laquelle le nombre de partants serait insuffisant. Ils peuvent également changer l'ordre des épreuves et dédoubler une épreuve ayant plus de 30 concurrents.

Les épreuves sont organisées selon le règlement de la FSSE, les règlement FSFM et le règlement de Promotion CH attelage

L'ordre des départs se fait selon le programme officiel. Si un concurrent n'est pas présent à l'heure exacte de son numéro de départ, il peut être disqualifié. Le fait qu'un véhicule soit utilisé par un autre meneur ne pourra en aucun cas être évoqué comme motif d'excuse.

Plaquette numéro attelage

Il sera demandé un montant de Fr. 10.- de dépôt pour le numéro de départ des épreuves d'attelage. Ce montant sera restitué au meneur contre remise de la plaquette du numéro à la fin des épreuves..

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, maladie, dégâts matériels, vols, etc. pour les meneurs, les aides, les cavaliers et les chevaux, ainsi qu'envers de tierces personnes.

Tous les chevaux doivent avoir subi à temps les vaccinations nécessaires. Aucun départ ne sera autorisé sans le certificat de vaccination correctement rempli. Passeport obligatoire pour tous les chevaux.

Les inscriptions seront accompagnées de la copie du certificat d'origine où le nom exact de la mère, du père et du père de la mère seront clairement indiqués, pour tous les chevaux qui ne sont pas inscrits par internet. Attention !! Toutes les inscriptions incomplètes ou non payées au délai d'inscription ne seront pas prises en considération. Indiquer s.v.p. sur le bulletin de versement pour quel cheval et/ou meneur - cavalier le paiement est fait.

Finance d'inscription débardage www.fnch.ch pour le saut et attelage. SEULEMENT pour débardage: à effectuer en même temps que l'inscription: Société de Cavalerie vallée de Tavannes
Banque Raiffeisen Pierre Pertuis 2605 Sonceboz-Sombeval CH14 8080 8008 0999 8941 1, merci de faire le paiement par e-banking

Inscription Débardage Envoyer inscription officielle à: Justine Glatz, Clos du Verger 3, 2732 Saicourt, Justine.glatz.art@gmail.com , aucune inscription sur place

Constructeur débardage Nussbaumer Peter, Magden
